

VILLA ROSAE – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur au 5 mai 2025

ARTICLE PRÉLIMINAIRE.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de stages d'illustration paysagère à l'aquarelle (ci-après le(s) « **Stage(s)** ») par la Société VILLA ROSAE (942 444 944 R.C.S. Aix-en-Provence) (ci-après l' « **Organisateur** ») à son client (ci-après dénommée le « **Client** »).

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION DES CGV.

Préalablement à toute inscription à un Stage (ci-après l'« **Inscription** »), le Client reconnaît avoir pris connaissance et compris l'ensemble des dispositions des CGV et qu'en cas d'Inscription celles-ci s'appliquent à lui dans leur intégralité, sans restriction ni réserve.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION AUX STAGES.

Pour procéder à son Inscription, le Client devra adresser à l'Organisateur par le moyen de communication de son choix (courrier ou courriel aux adresses indiquées à l'Article 10) un bon d'inscription qui lui aura été préalablement fourni par VILLA ROSAE et reprenant les différentes caractéristiques du Stage visé (ci-après le « **Bon d'Inscription** ») dûment complété, daté et signé (ci-après la « **Demande d'Inscription** »). Lorsque cela est requis et indiqué dans le Bon d'Inscription, la Demande d'Inscription peut être conditionnée par le paiement par le Client de l'Acompte correspondant.

Toute Demande d'Inscription incomplète ou non accompagnée d'une preuve de paiement de l'Acompte requis pourra être refusée par l'Organisateur.

L'Inscription au Stage sera considérée comme définitive et valide uniquement à compter de la confirmation de la Demande d'Inscription formulée par l'Organisateur par écrit (courrier électronique ou postal) dans un délai de TROIS (3) jours ouvrables suivant la réception de la Demande d'Inscription. En l'absence de confirmation écrite dans ce délai, le Client est invité à contacter l'Organisateur pour s'assurer de la bonne réception de sa Demande d'Inscription.

L'Organisateur se réserve également la faculté de refuser une Demande d'Inscription formulée par un Client, sans justification particulière, si toutes les places pour le Stage visé par le Client ont d'ores et déjà été vendues, si le Bon d'Inscription n'est pas dûment rempli, si l'Acompte n'a pas été versé ou encore si la Demande d'Inscription formulée par le Client est postérieure à la période d'inscription.

2.2 – Non-présentation.

Or les cas de rétractation prévus par les présentes CGV, toute non-présentation du Client à l'un des Stages auquel il était inscrit entraînera de plein droit l'obligation pour le Client de s'acquitter auprès de l'Organisateur de l'intégralité des sommes dues au titre de son Inscription. Si le Client avait déjà payé tout ou partie des sommes dues à titre d'Acompte, l'Organisateur aura le droit de conserver ledit Acompte et de réclamer au Client le paiement du solde à titre d'indemnité contractuelle.

ARTICLE 3 - STAGE

3.1 – Déroulement du Stage.

Les Stages se déroulent aux jours et lieux choisis par l'Organisateur et indiqués dans la description du Stage. S'agissant du lieu du Stage, l'Organisateur se réserve le droit de modifier unilatéralement et sans justification le lieu du Stage en cas de nécessité (indisponibilité des lieux, intempéries etc.) et ce, sans que cela ne puisse constituer un manquement contractuel imputable à l'Organisateur. Les horaires de début et de fin de Stage sont précisés dans la documentation remise au Client, lequel s'engage à tout mettre en œuvre pour les respecter afin d'assurer le bon déroulement du Stage.

3.2 – Contenu du Stage.

Le Bon d'Inscription transmis par l'Organisateur au Client contient l'ensemble des informations essentielles relatives au Stage, incluant notamment : les dates et heures précises de début et de fin du Stage, le lieu exact de déroulement des activités, le détail du programme et des activités préparées, l'identité du(es) intervenant(s) sélectionnés par l'Organisateur, les modalités complètes de paiement (prix total, échelonnement éventuel, moyens de paiement), le montant de l'Acompte exigé pour validation de la Demande d'Inscription et les délais de paiement applicables.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité de ces informations préalablement à sa Demande d'Inscription. Toute Demande d'Inscription vaut acceptation expresse et sans réserve du Client des informations relatives au Stage.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'aménager le contenu du Stage, partiellement ou intégralement, en cas de survenance de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas d'intempéries, de fermeture inattendue du lieu initialement prévu pour le déroulement du Stage, ou de tout autre événement rendant impossible l'exécution du programme tel qu'initialement défini.

Dans de telles circonstances, l'Organisateur s'engage formellement à proposer aux Stagiaires des alternatives ou solutions de remplacement de qualité et de nature similaires, permettant de maintenir les objectifs pédagogiques et artistiques du Stage. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement ni indemnisation, dès lors que l'Organisateur aura proposé des alternatives raisonnables et cohérentes avec la thématique et les objectifs initiaux du Stage. Le Stagiaire sera informé dans les meilleurs délais de tout changement significatif apporté au programme initial.

ARTICLE 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES.

4.1 – Tarifs.

Les prix des Stages sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. La TVA est appliquée au taux en vigueur au jour de l’Inscription. L’Organisateur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que seul le prix figurant sur le Bon d’Inscription envoyé au Client lui sera applicable.

4.2 – Modalités de paiement.

Les modalités de paiement (montant, délais, moyens de paiement etc.) seront précisées sur le Bon d’Inscription envoyé par l’Organisateur au Client. Par ailleurs, le Client reconnaît à l’Organisateur la faculté de solliciter le paiement d’un acompte correspondant à un pourcentage du prix total du Stage (ci-après l’ « **Acompte** »). Dans une pareille hypothèse, le montant et les modalités de paiement devront expressément figurer sur le Bon d’Inscription rempli par le Client.

ARTICLE 5 – ANNULATION.

L’Organisateur se réserve le droit d’annuler ou de reporter un Stage en cas de force majeure ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation, l'Organisateur s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais et à lui proposer alternativement d'obtenir (i) un remboursement intégral des sommes versées ou (ii) de reporter son Inscription à un Stage ultérieur dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 6 – RÉTRACTATION.

6.1 – Droit de rétractation.

Le Client dispose d'un délai de QUATORZE (14) jours à compter de son Inscription pour exercer son droit de rétractation en adressant à l’Organisateur par tout moyen le formulaire figurant en Annexe 1, date d’envoi et cachets des services postaux faisant foi.

Par son Inscription, l’adhésion aux CGV et conformément aux dispositions de l’article L.221-25 du Code de la consommation, le Client accepte expressément que la réalisation du Stage débute ou puisse débuter avant l’expiration du délai de rétractation fixé au présent Article. Par conséquent, toute rétractation intervenant dans le délai et les conditions posées au présent Article entraînera un paiement, par le Client, d'un montant calculé *prorata temporis* et correspondant à tout ou partie du Stage fourni par l’Organisateur jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Le Client reconnaît également avoir connaissance et accepter qu'en cas de réalisation intégrale du Stage pendant le délai de 14 jours visé au présent Article, il ne disposera plus de la faculté de se prévaloir du présent droit de rétractation.

6.2 – Mise en œuvre

Il appartient au Client de rapporter la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions posées au présent Article, et notamment de s'assurer de la bonne réception du formulaire par l'Organisateur.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Les supports pédagogiques remis au Client durant le Stage sont protégés au titre du droit d'auteur et appartiennent à l'Organisateur ou, le cas échéant, aux intervenants qui les ont réalisés. La remise et/ou l'utilisation des supports par le Client pendant la durée du Stage ne saurait s'assimiler à une quelconque cession des droits d'auteur détenus par l'Organisateur au profit du Client. Par ailleurs, toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit de l'Organisateur.

Les œuvres réalisées par le Client pendant le Stage restent sa propriété. Toutefois, le Client autorise l'Organisateur à utiliser des photographies de ces œuvres à des fins pédagogiques ou promotionnelles du Stage sur ses différents canaux de communication, et notamment via ses réseaux sociaux.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES – DROIT À L'IMAGE.

8.1 – Données personnelles.

Le Client est informé que l'Organisateur peut, dans le cadre de l'Inscription ou pour les besoins du Stage, recréer auprès de lui certaines données protégées par la réglementation relative à la protection des données personnelles et indispensables à la prise en compte de l'Inscription ou la réalisation du Stage. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation du Stage et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est l'Organisateur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité à ses employés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'Organisateur, et notamment à des intervenants aux Stages, ce que le Client reconnaît et accepte, pour l'exécution de tâches sous-traitées. Le cas échéant, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'Organisateur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

8.2 – Droit à l'image.

L'Organisateur se réserve le droit de prendre des photographies pendant le déroulement du Stage, représentant les participants en ce compris le Client, leurs œuvres ainsi que les lieux et moments clés des

activités, ce que le Client reconnaît expressément. Ces photographies pourront être utilisées par l'Organisateur dans le cadre de la promotion et la communication de son activité sur tous supports de communication (site internet, réseaux sociaux, brochures, catalogues etc.), à la stricte condition qu'elles ne portent jamais atteinte aux intérêts du Client.

En s'inscrivant au Stage, le Client consent expressément, sans restriction ni réserve, à cette captation d'image et à son utilisation à des fins commerciales et promotionnelles par l'Organisateur, et ce pour une durée de TROIS (3) ans suivant le dernier jour du Stage. Le Client conserve toutefois la possibilité de s'opposer à la diffusion de son image en adressant par le moyen de son choix (courrier ou courriel) une demande écrite à l'Organisateur, avant le début du Stage ou à tout moment ultérieur, sans que cette opposition puisse donner lieu à une quelconque réduction ou remboursement du prix du Stage.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

9.1 – Indivisibilité.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV étaient déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. En outre, le fait pour une des Parties aux présentes CGV de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne saurait s'interpréter comme une renonciation de sa part à se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement.

9.2 – Imprévision et force majeure.

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de l'acceptation du Bon de Commande, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Également, les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, prévues par le Bon de Commande ou les présentes CGV et telles que découlant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

De convention expresse, outre les aléas sanitaires exceptionnels indépendants de la volonté des Parties, constitue un cas de force majeure les aléas climatiques et les fortes intempéries rendant la dispense des Stages manifestement dangereuse ou l'empêchant d'accéder aux lieux envisagés par l'Organisateur.

9.3 – Indépendance des Parties.

Les Parties sont des cocontractants indépendants l'un de l'autre et aucune d'elle n'a le pouvoir d'agir en tant qu'agent ou employé de l'autre, ni d'engager l'autre de quelque manière que ce soit. Chaque Partie

assumera seule le coût des charges et dépenses relatives aux tâches et responsabilités qui lui incombent dans le cadre du Contrat.

9.4 – Cession de l’Inscription.

L’Inscription est nominative et personnelle. Sauf accord exprès et préalable de l’Organisateur donné au plus tard la veille du Stage, le Client ne pourra céder son Inscription à un tiers. Le fait pour l’Organisateur de refuser la cession de l’Inscription par le Client ne saurait l’empêcher de se prévaloir des dispositions de l’Article 2.2, ce que le Client reconnaît expressément.

9.5 – Assurances et responsabilité.

Le Client déclare et garantit, au moment de son Inscription, qu'il est titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile valide couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même durant le Stage. Une attestation d'assurance pourra être demandée par l'Organisateur à tout moment.

L’Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages occasionnés par le Client à des tiers, à lui-même ou à ses biens personnels pendant la durée du Stage, ainsi que pour les vols, pertes ou détériorations des effets personnels dont le Client pourrait être victime et survenus dans les locaux ou sur les lieux extérieurs où se déroule le Stage et ce, pendant toute la durée du Stage.

ARTICLE 10 – COORDONNÉES DE L’ORGANISATEUR.

Toute communication et/ou demande d’information faite par le Client à l’Organisateur pourra être réalisée à l’une des coordonnées suivantes :

- Société VILLA ROSAE – 68, Avenue du Jas de Violaine à Venelles (13770).
- contact@villarosae.fr ;
- +33 (0) 6 79 82 93 97.

ARTICLE 11 – LITIGES.

Les CGV et toutes les obligations non contractuelles y relatives seront régies par et interprétées conformément au droit français. En cas de litige sur l’interprétation ou l’exécution des CGV, les Parties conviennent de tenter d’en trouver un règlement amiable dans le délai d’UN (1) mois, la Partie la plus

diligente invitant l'autre Partie à la tenue d'une réunion au cours de laquelle le(s) grief(s) reproché(s) sera(ont) évoqués afin de parvenir à un règlement amiable dudit litige.

L'Organisateur informe le Client que le recours à la médiation n'est possible qu'à la condition que la réclamation du Client n'ait pas été préalablement examinée par un juge ou un autre médiateur et qu'elle ait déjà fait l'objet d'un recours amiable auprès de l'Organisateur.

ARTICLE FINAL – ACCEPTATION DU CLIENT.

Les présentes CGV sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquelement si vous souhaitez vous rétracter de votre inscription, à l'adresse postale et/ou à l'adresse électronique y figurant.

Fait à _____

Le _____ / _____ / _____

A l'attention de la Société **VILLA ROSAE** (942 444 944 R.C.S. Aix-en-Provence), dont le siège social est sis, **68, Avenue du Jas de Violaine à Venelles (13770)** – contact@villarosae.fr

J e s o u s s i g n é (e) ,

Domicilié actuellement au _____
à _____

Vous notifie par la présente la rétractation de mon inscription faite le ____ / ____ / ____
au stage _____ programmé le ____ / ____ / ____
à _____.

Pour faire valoir ce que de droit,

Signature :